



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 47329

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la recherche sur les orientations annoncées dans le domaine de la recherche scientifique. La mission parlementaire Cohen-Le Déaut a présenté soixante propositions qui rassemblent la communauté scientifique et pourraient servir de base pour des négociations entre les organisations syndicales et le ministère. Or, les mesures envisagées en début d'année ne tenaient aucun compte des opinions exprimées depuis plus d'un an. Il est à déplorer un budget civil de la recherche et du développement insuffisant et seuls les fonds directement gérés par le ministère sont en augmentation (+ 40 % pour le fonds national de la science, + 35 % pour le fonds de la recherche et de la technologie). Cette faiblesse budgétaire s'accompagne d'une régression du nombre d'emplois scientifiques. Le flux de recrutement des chercheurs est limité à 3 % alors que 5 % serait nécessaire pour remplacer les départs à la retraite qui vont s'accroître dans les années à venir. Il lui demande de lui indiquer ses intentions pour redonner à la recherche les moyens de sa mission.

Texte de la réponse

La recherche publique a toujours été une priorité du Gouvernement. De nombreuses orientations ont été définies lors de la réunion de deux comités interministériels de la recherche scientifique et technologique (CIRST) en 1998 et 1999, il convient à présent de les mettre en oeuvre en prenant appui sur les organismes de recherche, l'enseignement supérieur et l'ensemble de leurs personnels. Ces décisions doivent donner un nouvel élan à la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, et cet objectif sera guidé par dix orientations prioritaires. L'une de ces priorités concerne le rajeunissement des personnels à un moment où plus du tiers des effectifs actuels accédera à l'âge de la retraite dans les quinze années à venir. Une réflexion approfondie est actuellement conduite afin de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement qui permette d'anticiper ces départs massifs tout en rééquilibrant certaines disciplines, au bénéfice des sciences du vivant et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans lesquelles la France doit non seulement conforter sa position mais aussi améliorer ses performances. Un soutien accru aux jeunes chercheurs constitue également un objectif majeur afin de leur donner les moyens de gagner rapidement leur autonomie et d'acquérir les qualités indispensables à la prise de responsabilités. L'action concertée incitative, dite « ACI blanche », lancée en 1999 et renouvelée en 2000 doit y contribuer. Les mesures prises pour promouvoir la mobilité des personnels entre les organismes de recherche et l'enseignement supérieur seront en outre reconduites et toutes les actions incitatives visant à favoriser les synergies entre disciplines, la confrontation des recherches et la conjugaison des efforts, indispensables au progrès scientifique, seront poursuivies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47329

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3377

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4418